

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

---

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

## AMENDEMENT

N ° CS681

présenté par  
Mme Marsaud

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 26 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.